

**Danger**

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Acrylamide : N,N'-Méthylènebisacrylamide Solution

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit	Acrylamide : N,N'-Méthylènebisacrylamide Solution
Code Produit	EU0061 (acrylamide 2X ; rapport 19/1 ; concentration 40%) EU0062 (acrylamide 2X ; rapport 37.5/1 ; concentration 40%) EU0063 (acrylamide 2X ; rapport 29/1 ; concentration 40%) EU0072 (acrylamide 2X ; rapport 19/1 ; concentration 30%) EU0073 (acrylamide 2X ; rapport 29/1 ; concentration 30%) EU0074 (acrylamide 2X ; rapport 37.5/1 ; concentration 30%) EU0076 (acrylamide 4X ; rapport 19/1 ; concentration 40%) EU0077 (acrylamide 4X ; rapport 29/1 ; concentration 40%) EU0078 (acrylamide 4X ; rapport 37.5/1 ; concentration 40%) EU0086 (acrylamide 4X ; rapport 19/1 ; concentration 30%) EU0087 (acrylamide 4X ; rapport 29/1 ; concentration 30%) EU0088 (acrylamide 4X ; rapport 37.5/1 ; concentration 30%)
Société	EUROMEDEX 24, rue des Tuileries BP 684 67460 SOUFFELWEYERSHEIM Tél : 03 88 18 07 22 Fax : 03 88 18 07 25 e-mail : research@euromedex.com Internet : www.euromedex.com
Numéro d'Appel d'Urgence	I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon le règlement (EC) 1272/2008

Cancérogénicité (Catégorie 1B)

Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 1B)

Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2)

Toxicité aiguë (Catégorie 3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 1)

Toxicité aiguë (Catégorie 4)

Toxicité aiguë (Catégorie 4)

Irritation oculaire (Catégorie 2)

Irritation cutanée (Catégorie 2)

Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)

Selon la Directive 67/548/CEE, comme modifiée.

Toxique en cas d'ingestion. Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Peut provoquer le cancer. Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. Risque possible d'altération de la fertilité. Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contenue d'étiquette



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Acrylamide : N,N'-Méthylènebisacrylamide Solution

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mesure(s) de prévention

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P361	Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Autres dangers - aucun(e)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom : Acrylamide : N,N'-Méthylènebisacrylamide Solution

Mélange :

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Classification	Concentration
Acrylamide				
79-06-1	201-173-7	616-003-00-0	Carc. 1B ; Muta. 1B ; Repr. 2 ; Acute Tox. 3; STOT RE 1; Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; H301, H311, H315, H317, H319, H332, H340, H350, H361f, H372	30 - 40 %
N,N'-Méthylènebisacrylamide				
110-26-9	203-750-9		Acute Tox. 3 ; Acute Tox. 4 ; Muta. 1B ; Carc. 1B ; Repr. 2 ; STOT RE 1 H301, H312, H340, H350, H361, H372	1 - <10 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

**Danger**

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Acrylamide : N,N'-Méthylènebisacrylamide Solution

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement, une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après l'accident.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou arrêt respiratoire.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau.

Consulter un médecin d'urgence.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Ammoniaque

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Acrylamide : N,N'-Méthylènebisacrylamide Solution

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précaution pour garantir la sécurité de la manipulation

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Veiller à une bonne ventilation/aération du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Température de stockage recommandée 2 - 8 °C

Sensible à la lumière

Autres indications sur les conditions de stockage

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Acrylamide CAS 79-06-1

TWA	0,1 mg/m ³
VME	0,1 ppm 0,3 mg/m ³
Remarques	Une pénétration cutanée s'ajoutant à l'inhalation Agents cancérogènes ou mutagènes Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles Valeurs limites indicatives Ce document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Équipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses, immédiatement après manipulation du produit et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux

**Danger**

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Acrylamide : N,N'-Méthylènebisacrylamide Solution

Protection faciale et lunettes de sécurité.

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur.

Protection de la peau et du corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : Liquide

Couleur : Incolore

Données de sécurité

pH : non déterminé

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 100°C

Point d'inflammation : donnée non disponible

Température d'inflammation : donnée non disponible

Auto-inflammation : le produit ne s'enflamme pas spontanément

Danger d'explosion : le produit n'est pas explosif

Pression de vapeur à 20°C : 23 hPa

Densité à 20°C : 1,012g/cm³

Solubilité/miscibilité dans l'eau : entièrement miscible

Teneurs en solvants organiques : 0%

Eau : 60-70 %

Teneur en substances solides : 30 - 40%

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Donnée non disponible

Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

Matières à éviter

Acides, Bases, Oxydants, Agents réducteurs, fer et sels ferreux, Cuivre, aluminium, laiton, initiateurs de radicaux libres

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - rat - 124 mg/kg

DL50 Dermique - rat - 400 mg/kg

Effet primaire d'irritation

Peau : irrite la peau et les muqueuses

**Danger**

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Acrylamide : N,N'-Méthylènebisacrylamide Solution

Yeux : effet d'irritation

Sensibilisation

Sensibilisation possible par contact avec la peau

Sensibilisation du système respiratoire ou de la peau

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Toxique – Nocif – Irritant – Cancérigène

Le produit peut causer des dommages héréditaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Oral(e) - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. -

Système nerveux périphérique

Effets potentiels sur la santé

Inhalation : Toxique en cas d'inhalation. Peut irriter le système respiratoire.

Ingestion : Toxique en cas d'ingestion.

Peau : Toxique en cas d'absorption à travers la peau. Provoque une irritation de la peau.

Yeux : Provoque une irritation des yeux.

Information supplémentaire

RTECS: donnée non disponible

La toxicité de l'acrylamide se manifeste par une neuropathie périphérique sensorimotrice.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Indications écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 90 mg/l - 96 h ; Cyprinus carpio (Carpe) - 5 mg/l - 28 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : mortalité NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie) - 60 mg/l - 48h ; CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 160 mg/l - 48 h

Persistence et dégradabilité

Facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 72 h- 710 µg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 1,65

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques.

**Danger**

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Acrylamide : N,N'-Méthylènebisacrylamide Solution

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Se conformer aux réglementations fédérales de l'état et locales sur l'environnement.

Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Produit de nettoyage recommandé

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU

ADR/RID: 3426 IMDG: 3426 IATA: 3426

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: ACRYLAMIDE EN SOLUTION

IMDG: ACRYLAMIDE SOLUTION

IATA: Acrylamide solution

Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 6.1 IMDG: 6.1 IATA: 6.1

Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III

Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Acrylamide

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

: Acrylamide

Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Carc. 1B Cancérogénicité (Catégorie 1B)

Muta. 1B Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 1B)

Repr. 2 Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2)



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Acrylamide : N,N'-Méthylènebisacrylamide Solution

Acute Tox. 3 Toxicité aiguë (Catégorie 3)
Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (Catégorie 4)
Eye Irrit. 2 Irritation cutanée (Catégorie 2)
Skin Irrit. 2 Irritation oculaire (Catégorie 2)
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)
STOT RE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 1)
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H372 Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles.
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.
Euromedex ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.